

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20240522-D202444-DE  
Reçu le 27/05/2024

**délibération :**  
**D\_2024\_4\_4**

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

**Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Fonds de concours  
Patrimoine Vernaculaire :  
demande de subvention auprès  
de GrandAngoulême**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Frédéric ARTAUD

Madame le Maire expose au conseil la mise en place par GrandAngoulême d'un fonds de concours dédié à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Ce projet a notamment pour objectif de contribuer à la préservation et à la transmission du patrimoine vernaculaire aux générations à venir, participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et renforcer l'identité du territoire et son attractivité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la croix du monument du cimetière et l'ajout d'un timbre en pierre de taille devant l'église pourraient entrer dans ce cadre.

Le coût de ces travaux est estimé à 4 773 € HT, et propose de solliciter GrandAngoulême pour une demande de subvention via le Fonds de concours Patrimoine vernaculaire à hauteur de 50%.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES HT	RESSOURCES
Croix du monument Cimetière : 3 330.00 €	GrandAngoulême (50%) : 2 386.50 €
Restauration de la gravure du socle de la croix 534.00 €	Autofinancement Commune de Dirac (50%) : 2 386.50 €
Timbre Eglise 909.00 €	
<b>TOTAL HT 4 773.00 €</b>	<b>TOTAL HT 4 773.00 €</b>

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Restauration du patrimoine vernaculaire 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU



Fait à Dirac le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
le 27/05/2024